

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

A 17H30

L'an deux mil vingt et un et le quinze avril à 17h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lansargues, se sont réunis à la salle polyvalente Simone Signoret, sous la Présidence de Monsieur Michel CARLIER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf avril deux mille vingt et un.

Il est précisé que le lieu d'accueil de la réunion a été choisi pour répondre aux obligations édictées par l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, la salle du Conseil municipal ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Etaient présents : MM Michel CARLIER – Nicolas NOGUERA – Monique BOUISSEREN – Michel ROUQUIER – Magali LAVERGNE – René CHALOT – Christine MARTIN – Georges LIS – Claudine PRADE – Elizabeth VERGNETTES – Catherine CALARD – Corinne BRUN - Fouad EL ZAOUK – Océane VALETTE – Didier VALETTE – Jacqueline ALLEGRE – Frédéric PAUMOND – Carole MALIGE

Absents excusés et représentés :

Noel CARBONNEL – A donné pouvoir à Nicolas NOGUERA
Fabrice MARQUES – A donné pouvoir à Michel CARLIER
Mireille GOUBERT – A donné pouvoir à Jacqueline ALLEGRE

Absents excusés, non représentés : Jean-Louis VALETTE – Virginie RAGE

Secrétaire de séance : Mme Océane VALETTE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et **propose au conseil municipal d'adopter le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 15 mars 2021. Ce document est adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

Avant d'aborder l'ordre du jour, **Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter le point suivant : l'adoption d'un VŒU, suite au gel du 07 avril 2021 qui a fortement sinistré l'agriculture. Le conseil municipal ACCEPTE cette proposition à l'unanimité des présents et représentés (Délibération n°2021/22).**

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Commission FINANCES – Rapporteur : Christine MARTIN

La commission finances s'est réunie le 08/04/2021. Etaient présents le Maire, Michel CARLIER, Messieurs ROUQUIER Michel, VALETTE Didier, EL ZAOUK Fouad, assistés de Mme Isabelle LESSIEU, DGS de notre commune et moi-même. Etaient absentes excusées Mesdames BRUN Corinne, RAGE Virginie et VALETTE Océane.

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est structuré en 2 parties :

- La section de fonctionnement, qui retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement, qui présente les programmes d'équipement en cours et nouveaux.

Le budget primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'exercice budgétaire du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Il est proposé de commencer par les points qui ont un impact direct sur le budget et qui sont soumis aux votes.

▣ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES – Exercice 2021

La commune de Lansargues veut continuer à soutenir l'ensemble de son tissu associatif. Ce soutien se caractérise aussi bien financièrement par le biais de subventions, que par le prêt de locaux ou terrains communaux.

L'octroi de ces subventions est subordonné à une demande formalisée, à l'aide d'un dossier déposé en mairie et son montant est accordé par un vote du Conseil Municipal.

Malgré la crise sanitaire et une activité fortement diminuée en 2020, les subventions ont été payées l'an dernier. A ce jour, après étude de tous les dossiers, certaines d'entre elles n'ont pas ou peu repris leur activité et nous ne savons pas quand est ce que l'activité normale sera possible.

Pour information il faut savoir que :

- 2 associations n'ont pas fait de dossiers
- 2 ont fait un dossier mais ne demandent aucune aide financière en estimant que la subvention de 2020 peut couvrir 2020 et 2021.

Nous vous proposons, pour 2021, de verser en fin d'année la subvention, base 2020 diminuée de moitié, sur présentation des frais engagés par l'association.

Ainsi même sans activité, donc sans cotisation ou de recettes diverses, la subvention couvrirait les frais fixes de l'association tels que les assurances par exemple.

3 exceptions sont proposées : 3 subventions qui ne seront payées que si le projet voit le jour.

- Subventions aux 2 OCCE : en 2020, rien n'a été versé. Aussi cette année, le projet de l'école élémentaire est de faire partir 4 classes en séjour découverte, afin de permettre aux CP de l'an dernier qui ne sont pas partis en classe verte du fait du contexte sanitaire, de partir cette année. C'est bien sûr de l'exceptionnel et à ce jour on ne sait même pas si ces séjours de classe verte pourront se dérouler. Pour l'OCCE de l'école maternelle, cela concerne une stage cirque pour l'ensemble des classes.
- Subvention à l'ALO : la subvention là aussi ne sera versée que si le stage des vacances a lieu (pour information le stage d'avril vient d'être annulé du fait du contexte sanitaire).

Le Conseil Municipal procède en premier lieu au vote des subventions dites exceptionnelles octroyées aux OCCE et à 3 associations dont les présidents sont membres du Conseil Municipal.

- ✓ **Subvention à l'OCCE de l'Ecole maternelle** - Délibération n°2021/23

Il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire de 1.200 € pour participer au financement des classes cirque.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés, ACCORDE une subvention de 1.200 € à l'OCCE de l'école maternelle au titre de l'année 2021.

- ✓ **Subvention à l'OCCE de l'Ecole élémentaire** - Délibération n°2021/24

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7.200 € pour participer au financement de 4 classes découverte.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés, ACCORDE une subvention exceptionnelle de 7.200 € à l'OCCE de l'école élémentaire au titre de l'année 2021. Cette subvention ne sera versée que si le projet de classe découverte se réalise.

- ✓ **Subvention à l'association Lansarquoise Omnisports (ALO)** - Délibération n°2021/25

Mme Monique BOUISSEREN, présidente de cette association, quitte la séance pour le vote de cette subvention.

Il est proposé d'attribuer à l'ALO une subvention de 4.000€.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés, ACCORDE une subvention communale de 4.000 € à l'ALO au titre de l'année 2021. Cette subvention ne sera versée que si dans les semaines sportives organisées durant les vacances d'été ont effectivement lieu.

Mme Monique BOUISSEREN rejoint la séance.

✓ **Subvention à l'association du Comité des Fêtes** - Délibération n°2021/26

M. Noël CARBONNEL, président du Comité des Fêtes, absent de la séance, ne sera pas représenté pour ce vote.

Il est proposé d'attribuer à l'association Comité des Fêtes une subvention de 11.250 €.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés, ACCORDE une subvention de 11.250 € à l'association COMITE DES FÊTES au titre de l'année 2021.

✓ **Subvention à l'association Société de chasse « La Macreuse »** - Délibération n°2021/27

M. René CHALOT, président de cette association, quitte la séance pour le vote de cette subvention.

Il est proposé d'attribuer à l'association Société de chasse « La Macreuse » une subvention de 400 €.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés, ACCORDE une subvention de 400€ à l'association de la Société de chasse La Macreuse au titre de l'année 2021.

M. René CHALOT rejoint la séance.

✓ **Subventions aux autres associations au titre de 2021** - Délibération n°2021/28

Sur proposition de la commission des finances, et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés, ACCORDE les subventions allouées aux ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE pour l'année 2021 suivant le tableau ci-dessous.

DOMAINES	ASSOCIATIONS (hors CCAS)	MONTANT (€)
MAIRIE	LUTTE CONTRE LE CANCER	150
CULTURE	MUSICA	300
	ATELIER DES ARTISTES LANSARGUOIS	50
	HARMONIE UNION MUSICALE	750
	L'ECHO DES CŒURS	225
ENVIRONNEMENT	LE CARPILLON LANSARGUOIS	375
	LES CABANIERES DE LANSARGUES	75
	LES JARDINIERS DU PONT NEUF	75
FETES CEREMONIES TRADITIONS	JEUNES LANSARGUOIS	350
	CT FREDERIC DURAND	325
	CT LOU GARRO	325
	Asso. Des CAVALIERS CAMARGUAIS de LANSARGUES	75
	FNACA (+ gerbes et apéritif 19 mars)	Gerbes pour le 8/5 et 11/11
SCOLAIRE	AU BONHEUR DES TOUT-PETITS	200
SPORTS	PETANQUE JOYEUSE	325
	ESKAL (ESPACE SPORT et K'DANSE à LANSARGUES)	450
	L'ETOILE DU RANDONNEUR	50
	JUDO CLUB DE LANSARGUES	400
	CLUB DE TENNIS DE LANSARGUES	325
	HANDBALL OR	1 250
	ARC EN CIEL	100

Ces subventions sont prévues au C/6574 du Budget Primitif de 2021.

☐ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES - Délibération n°2021/29

Cette année, nous avons une nouveauté au niveau de la présentation des taux.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) est transférée aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFB de la commune est porté à 42,61 % (soit le taux communal de 2020 : 21,16% + le taux départemental de 2020 : 21,45%).

Pour information, un autre élément est à prendre en compte pour déterminer le montant prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité, il s'agit d'un coefficient correcteur qui neutralise les écarts. Un calcul savant détermine les ressources à compenser en prenant en compte celles transférées du département ; cette différence est ramenée à un coefficient :

- S'il est supérieur à 1, on est considéré comme une commune sous-compensée ;
- S'il est inférieur à 1, on est considéré comme une commune sur-compensée. C'est le cas de la commune de Lansargues avec un coefficient de 0,946193.

Ce qui conduit à une diminution de 73 134.00€ sur le produit des taxes communales 2021.

En 2020 nous avons :

- Foncier bâti : 21,16 %
- Foncier non bâti : 88,34 %

Il est proposé, suite à ces informations,

- de prendre acte du nouveau taux de référence de TFB : 42,61% (taux communal 2020 + 21,45%) ;
- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :
 - TFPB : 42,61%
 - TFPNB : 88,34%

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés, ADOPTE ces propositions et FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	42,61 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	88,34 %

☐ TARIFS COMMUNAUX – 2021 - Délibération n°2021/30

Il est proposé à l'assemblée la grille des tarifs communaux qui suit.

Elle concerne :

- les droits de place,
- les locations diverses,
- le scolaire,
- les documents administratifs,
- le cimetière,
- la fourrière,
- les taxes de séjour,
- La salubrité

Pour information, le prix des tickets de garderie scolaire fait l'objet actuellement d'une étude pour en changer le principe, cela ne serait appliqué qu'à compter de la rentrée 2021/2022.

La commune ne souhaite pas augmenter ces tarifs si ce n'est pour la salubrité (déjections canines qui deviennent un vrai fléau et pour les dépôts sauvages) – à savoir que ces 2 cas engendreraient une amende administrative de 135 euros pour les déjections animales et jusqu'à 15 000 euros pour les dépôts sauvages.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés, FIXE les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} mai 2021 d'après la grille présentée ci-après.

	NATURE	Tarifs 2021		
		Date d'effet	Montant	
-I- DROITS DE PLACE	MARCHES, TERRASSES et AUTRES EMPLACEMENTS			
	Marché l'emplacement jusqu'à 10 m ²	1-mai-21	10,00	
	Marché l'emplacement au-delà de 10 m ²	1-mai-21	20,00	
	Terrasses (pizzeria - restaurant - bar) hors fête locale - le m ²	1-mai-21	0,60	
	Terrasses (restaurant - bar) pendant la fête locale - le m ²	1-mai-21	0,72	
	Terrasses (pizzeria) pendant la fête locale - forfait journée	1-mai-21	70,00	
	Manifestations exceptionnelles (fête du printemps, marché de Noël etc...) - l'emplacement	1-mai-21	15,00	
	FORAINS et CIRQUES			
	- Caution -	1-mai-21	300,00	
	FORAINS			
	Catégorie A : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire)	1-mai-21	150,00	
	Catégorie B : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéos)	1-mai-21	85,00	
	Catégorie C : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards)	1-mai-21	50,00	
	Catégorie D : entressorts (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire)	1-mai-21	280,00	
CIRQUES				
Toutes catégories	1-mai-21	50,00		
Dépôt de garantie	1-mai-21	250,00		
-II- LOCATIONS	CABANES (sur le domaine communal)			
	SALLE SIMONE SIGNORET			
	Conditions réservées aux Lansarquois			
	- Caution	1-mai-21	500,00	
	- La prestation	1-mai-21	300,00	
	- Le nettoyage	1-mai-21	150,00	
	Conditions réservées aux Associations locales			
	- Associations Locales (gratuité avec obligation de nettoyage par l'association)	1-mai-21	GRATUIT	
	- Dans le cadre de soirées payantes facturation du nettoyage	1-mai-21	150,00	
	- Loto (gratuité avec obligation de nettoyage par l'association)	1-mai-21	GRATUIT	
	Conditions pour les non résidents à Lansarques			
	- Caution	1-mai-21	1 300,00	
	- La prestation	1-mai-21	1 300,00	
	- Le nettoyage	1-mai-21	150,00	
	ARENES			
	- Associations Locales	1-mai-21	GRATUIT	
	- Caution	1-mai-21	500,00	
	- La prestation	1-mai-21	500,00	
	- Le nettoyage	1-mai-21	150,00	
	LOCATION DE MATERIELS (hors associations locales)			
- Caution	1-mai-21	100,00		
- La table	1-mai-21	5,00		
- Le lot de 10 chaises	1-mai-21	6,00		
-III- SCOLAIRE & BIBLIOTHEQUE	ECOLES			
	GARDERIE SCOLAIRE MATERNELLE/PRIMAIRE (TARIF A L'HEURE)	1-mai-21	13,00	
	- Le carnet 10 tickets			
	BIBLIOTHEQUE			
	Adhésion gratuite pour tous (DCM du 01/02/2021)	1-févr-21	GRATUIT	
	Abonnement imprimés	1-mai-21	15,00 (ind) 20,00 (cpl)	
	Abonnement imprimés + multimédia	1-mai-21	20,00 (ind) 25,00 (cpl)	
CERCLES DE LECTURE ET AUTRES ANIMATIONS (Obligation d'abonnement à la bibliothèque pour participer aux différents cercles de lecture et autres animations)				
-IV- DOCUMENTS ADMINIS-TRATIFS	FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE sur papier (le cent)	1-mai-21	3,15	
	FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE sur support informatique (le cent)	1-mai-21	0,50	
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (autres doc. support informatique CD-Rom)	1-mai-21	2,75	
	EXTRAIT DE MATRICE CADASTRALE	1-mai-21	2,00	
	FRAIS DE PHOTOCOPIES (l'unité en format A4)	1-mai-21	0,20	
FRAIS DE PHOTOCOPIES (l'unité en format A3)	1-mai-21	0,40		
-V- CIMETIERE	CONCESSIONS - COLUMBARIUM			
	CONCESSIONS - Prix au m ² (base : 5 m ² en caveau / 2 m ² en terre (50 ans)	1-mai-21	100,00	
	COLUMBARIUM - emplacement de 3 urnes (50 ans)	1-mai-21	1 100,00	
-VI- FOURRIERE	VEHICULES			
	Amende administrative pour enlèvement d'un véhicule (forfait)	1-mai-21	180,00	
	ANIMAUX EN DIVAGATION			
	Amende administrative pour le 1er enlèvement d'animaux	1-mai-21	160,00	
Amende administrative pour le 2ème enlèvement d'animaux	1-mai-21	240,00		
Amende administrative pour le 3ème enlèvement d'animaux	1-mai-21	320,00		
VII- SALUBRITE	SALUBRITE			
	Amende administrative pour déjections canines	1-mai-21	135,00	
Amende administrative pour dépôt sauvage d'ordures, de déchets, matériaux, liquides insalubres	1-mai-21	Au plus égale à 15 000 €		
-VIII- MESURES FISCALES	TAXES DE SEJOUR (conformément à la délibération n° 2018/55 en date du 24/09/2018)			
	avec taxe additionnelle départementale de 10% incluse			
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	1-mai-21	0,22	
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles	1-mai-21	0,60	
	Hébergements en attente de classement ou sans classement	1-mai-21	5,50% du coût par pers et par nuitée (plafonné au tarif applicable aux 4 étoiles)	
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 1 étoile	1-mai-21	0,88	
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 2 étoiles	1-mai-21	0,99		
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 3 étoiles	1-mai-21	1,65		
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 4 étoiles	1-mai-21	2,53		

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une présentation synthétique par chapitre, retraçant les informations essentielles et d'effectuer le vote du budget principal 2021 dans son intégralité (accord de l'ensemble des membres du conseil municipal).

Le budget global pour l'exercice 2021 s'élève à 4 099 253,00€, réparti comme suit :

✓ SECTION DE FONCTIONNEMENT :	2 387 078.00 €
✓ SECTION D'INVESTISSEMENT :	1 712 175.00 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EQUILIBREE A 2 387 078,00 €)

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent en 4 postes principaux, hors virement à la section d'investissement :

- ✓ Les charges à caractère général (liées à l'entretien des bâtiments communaux, à l'achat de fournitures diverses, aux prestations de services, ...)
- ✓ Les charges de personnel,
- ✓ Les autres charges de gestion courante, cotisations et subventions aux associations,
- ✓ Les charges financières.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP %	Commentaires
011	Charges à caractère général	655 186,00	27,45%	Toutes les charges concernant le fonctionnement de la Commune, ainsi que l'entretien de ses bâtiments et terrains. Voir détail ci-dessous
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 157 751,00	48,50%	Indemnités et charges des enseignants pour les études surveillées (13.000), salaires et charges du personnel communal, titulaires et non titulaires (y compris agents remplaçants), participation au COS 34 (8.800), médecine du travail et visites médicales préventives (3.915)
014	Atténuation de produits	36 000,00	1,51%	Versement au fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC).
023	Virement à la Section d'Investissement	283 943,00	11,90%	Virement à la section d'investissement. En tenant compte des conséquences financières de la crise sanitaire et de la baisse des dotations de l'Etat (38.786 € de moins par rapport à 2020), le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement brut) s'établit malgré tout à 283.973 €, couvrant aisément le montant du capital à rembourser en 2021 (217.750 €).
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674,00	0,03%	Ecriture d'amortissement borne IRVE année 3/5
65	Autres charges de gestion courante	181 454,00	7,60%	Renouvellement licence logiciel Profolio (1.880), indemnités d'élus et cotisations sociales (75.517), cotisations versées aux différents organismes : CFMEL (1.673), service incendie (66.116), EID-AM34-AMF (4.900), les subventions au CCAS (1.023), aux associations et aux 2 OOCE (30.225).
66	Charges financières	72 070,00	3,02%	Intérêts des emprunts échéance 2021 (69.800), provision pour frais bancaires ligne de trésorerie et divers (2.270).
	Total	2 387 078,00	100,00%	

Au chapitre des charges à caractère général, on trouve :

- Le leasing de 2 véhicules avec les frais qui en découlent comme les assurances, la consommation d'essence, l'entretien
- Les contrats de maintenance des 2 climats installés aux écoles
- L'entretien de la balayeuse
- 1 facture de masques de 2020
- Mise aux normes des bâtiments communaux suite rapport de l'APAVE
- Formations du personnel non faites sur 2020 (1^{er} secours + usage extincteurs) reprogrammée sur 2021 et nouvelles formations prévues : habilitation électrique et prévention routière
- Nouveaux contrats tels que « Voisins vigilants » et « chats errants avec 30 millions d'amis »
- Festivités diminution considérable, -20 000€, sur le budget de la fête votive
- L'intervention de la balayeuse de l'Agglomération Pays de l'Or pour 2020 facturée en 2021

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux produits constituant les recettes de fonctionnement sont composés par :

- ✓ L'excédent de fonctionnement reporté,
- ✓ Les ressources fiscales,
- ✓ Les dotations,
- ✓ Les autres produits de gestion courante.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP %	Commentaires
02	Excédent de fonctionnement reporté	90 000,00	3,77%	Excédent de fonctionnement reporté CA 2020 (90 000)
013	Atténuation de charges	39 529,00	1,66%	Remboursement maladie du personnel communal
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	11 261,00	0,47%	Vente de concessions au cimetière (1.000), redevances GRDF, EDF ENEDIS, DAB, locations terrains communaux aux cabanes, abonnements bibliothèque (0€. DCM du 10/12/2020), tickets garderie (7.660), photocopies.
73	Impôts et taxes	1 686 859,00	70,67%	Contributions directes TFB-TFNB (1.432.939), fiscalité reversée par le Pays de l'Or Agglomération (57.012), droits de place marché et droits de terrasse durant la fête (7.414), taxes sur l'électricité (78.260), taxes de séjour (10.084), droits de mutation (100.550).
74	Dotations, subventions et participations	433 139,00	18,15%	Dotations forfaitaires de l'Etat (408 .752), FCTVA (4.282), participation de l'Agglo du Pays de l'Or à la collecte des encombrants et à l'entretien du pluvial (18.785), participations de l'Etat SMA (1.320)
75	Autres produits de gestion courante	121 580,00	5,09%	Location des immeubles communaux (logements, hangars Tartuguières, stade stabilisé, cave coopérative) + indemnités de contentieux suite à litige d'urbanisme (10.500).
76	Produits financiers	10,00	0,00%	Intérêts parts sociales Crédit Agricole
77	Produits exceptionnels	4 700,00	0,20%	Subvention de l'Etat pour les masques (3.500) + remboursements sinistres déjà encaissés (1.200)
	Total	2 387 078,00	100,00%	

Après présentation de la section fonctionnement, on constate un virement de fonctionnement pour l'investissement de 283 943 €, montant qui couvre aisément le montant du capital emprunté à rembourser en 2021 (217 750 €).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EQUILIBREE A 1 712 175,00 €)

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se décomposent principalement en 3 postes :

- Le résultat d'investissement du compte administratif 2020 reporté,
- Les dépenses financières,
- Les dépenses d'équipements.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP %	Commentaires
001	Solde d'exécution section investissement reporté	400 174,61	23,37%	Déficit d'Investissement reporté
16	Emprunts et dettes assimilées	217 750,00	12,72%	Remboursement du capital des emprunts en cours échéance 2021
20	Immobilisation incorporelles	50 912,52	2,97%	Frais d'études PLU (10.000); frais d'études CAUE embellissement village; devenir cave; city stade; aménagement parvis et parking rue de l'Argenterie (39.999); frais d'insertion (500), concessions et droits à des logiciels (412,91).
204	Attributions de compensation d'investissement	16 087,00	0,94%	Attribution de compensation d'investissement à verser à POA, suite au transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération (charges de renouvellement gestion eaux pluviales)
21	Immobilisations corporelles	1 027 250,87	60,00%	Tous les travaux et acquisitions de l'année. Voir ci-dessous.
	Total	1 712 175,00	100,00%	

Dans le chapitre 21 on retrouve les RAR présentés lors du vote du Compte Administratif 2020 (99 661.53€) ainsi que les travaux ou acquisitions dont les plus importants sont :

- Acquisition de la cave coopérative pour 286 000 €
- Parking + parvis rue l'argenterie pour 260 000€
- La balayeuse pour 122 050 €
- La réfection des façades de l'école maternelle pour 112 066 €
- Réfection de la cloche de l'horloge pour 24 407 €
- Extension réseau électrique lotissement les Florales Rue de la Libération 19 207 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage relative au devenir de la cave pour 18 294 €
- La borne escamotable placette de l'argenterie pour 17 994 € (remboursement assurance reçu de 7 000 €)
- 1 tondeuse autoportée pour le terrain pelousé pour 17 400€
- Mise aux normes de la pompe à chaleur de la Mairie (forage accordé à la pompe avec travaux liés pour 14 642 €
- Mise en place d'une grille abat-son et anti pigeons à l'église pour 13 017 € (subvention reçue de 8 600€)
- Modification et révision du PLU pour 10.000 €
- Etude CAUE (embellissement du village) pour 10 000 €
- Fabrication 1 portail et 1 portillon au cimetière pour 7 895 €
- Réfection façades murs de clôture du cimetière (+ nettoyage et re jointement de la porte d'entrée) pour 7 791 €
- Panneaux divers (rues des conques + panneaux de voirie + barrières et poteaux...) pour 6 438 €
- Installation de 3 lavabos canal en inox à l'école maternelle pour 5 313 €

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement permettant de financer les opérations se répartissent en plusieurs postes et essentiellement par :

- Le virement de la section de fonctionnement,
- Les recettes propres (FCTVA, taxes d'aménagement, virement de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent ...),
- Les subventions d'équipement.
- L'emprunt

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP %	Commentaires
021	Virement de la Section de Fonctionnement	283 943,00	16,58%	Virement de la section de fonctionnement
024	Produits cessions d'immobilisations	4 410,00	0,26%	Vente d'un terrain en garrigue à RFF (4 410)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674,00	0,04%	Ecriture d'amortissement borne IRVE année 3/5
10	Dot. Fonds divers et réserves	535 385,20	31,27%	FCTVA (75 405,92), Taxe d'Aménagement (35 520) et reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2020 (424 459,28)
13	Subventions d'Investissement	301 762,80	17,62%	Subventions notifiées par l'Etat (89 311,80), la Région (12 392), le Département (173 229,50), POA (7622,50 - participation étude cave coopérative), PVR (19 207)
16	Emprunts et dettes assimilées	586 000,00	34,23%	Prêt acquisition cave coopérative (286 000) + emprunt aménagement parvis et parking rue de l'Argenterie (300 000)
	Total	1 712 175,00	100,00%	

La section d'investissement fait apparaître le besoin de recourir à un emprunt supplémentaire de 300 000.00€ (en dehors des 286 000 € pour financer l'acquisition de la cave coopérative) pour couvrir l'opération Ecole maternelle : parvis + parking rue de l'argenterie, pour la réfection du clocher et pour toute la partie réfection gouttières et descentes en zinc des façades de l'école maternelle.

C'est un emprunt qui est justifié par l'importance de l'opération qui permettra de sécuriser le secteur des écoles et le parking sera accessible à tout le monde à proximité des commerces. C'est un équipement structurant pour le village qui doit être supporté par les générations futures et non uniquement par les contribuables actuels.

Après cette présentation par chapitre, le CONSEIL MUNICIPAL est invité à ADOPTER le BUDGET PRIMITIF 2021 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 387 078,00 €.

Recettes : 2 387 078,00€

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 712 175,00 €.

Recettes : 1 712 175,00 €

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité des présents et représentés, **le BUDGET PRIMITIF 2021 de la commune de Lansargues.**

Commission AMENAGEMENT URBAIN ET QUALITE DE VIE – Rapporteur : Michel ROUQUIER

□ PERMIS DE CONSTRUIRE / DECLARATIONS PREALABLES / PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Depuis le dernier conseil municipal, 11 dossiers ont été traités, à savoir :

8 demandes de déclarations préalables :

- 259 rue Montels (parcelle BB 32), ouverture pour création accès garage et accès piéton + dalle béton,
- 57 rue Haute (parcelle AC 296), réfection toiture,
- 400 rue de la Libération (parcelle BC 126), fermeture d'un hangar par un mur en parpaing et portail garage, remplacement fenêtre cassée, remplacement porte fenêtre par une fenêtre, fermeture en parpaing d'une ouverture laissée par la destruction du muret d'origine de la parcelle BC 133,
- 208 avenue Grasset Morel (parcelle AB 196), réfection façades école maternelle,

- 43-55 avenue René Guiraud (parcelle AA 370), rénovation toiture,
- 2 place Saint-Jean (parcelle AB 156), réfection façades,
- 326 rue de la Libération (parcelle BC 63), installation panneaux solaires,
- 297 avenue René Guiraud (parcelle AT 107), ravalement de façades réfection volets et grilles

2 demandes de permis de construire :

- 5 place Saint-Jean (parcelle AB 49), construction d'une pizzeria (vente à emporter)
- « le Clos des Floralies II » (parcelles 168 et 174), construction maison individuelle

1 demande de permis modificatif :

- ZAC des Conques Lot 7 (parcelle AT 73), déplacement portillon, annulation d'une place de parking sur le terrain, annulation du portail, implantation des clôtures Mikado, mur et grillage rigide, implantation d'une piscine, modification emplacement arbres et essences, mise en œuvre béton drainant sur les places de parking.

INTERVENTION DE M. le MAIRE - Michel CARLIER

ACHAT DE LA PARCELLE CADATREE SECTION AH N°16 - Délibération n°2021/32

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la SAFER de vendre à la commune la parcelle cadastrée section AH n° 16, d'une contenance de 1 491 m². Cette parcelle est en nature de terre accessible par le chemin rural des Caves, le long de la Benoïde.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition de ce bien,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOpte** le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée AH n°16, d'une contenance de 1 491 m², prix de 4.884 euros (quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre euros) ;
- **DIT** que cette acquisition est exonérée des droits d'impôts d'Etat en application des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, modifié par l'article 21.1.1. de la Loi N° 82-1126 du 29 DECEMBRE 1982 portant Loi de Finances 1983 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

VŒU SUITE AU GEL DU 07 AVRIL 2021 QUI A FORTEMENT SINISTRE L'AGRICULTURE - Délibération n°2021/33

CONSIDERANT :

- Toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales du gel du 7 avril 2021 qui a impacté l'économie agricole sur le territoire National,
- Qu'un grand nombre d'agriculteurs et de vigneron ne pourront pas faire face, ni à leurs besoins de trésorerie, ni à leurs frais d'exploitation nécessaires à la pérennité des cultures, ni aux échéances bancaires, ni au paiement de leurs charges sociales et foncières, ni au remboursement de certains dispositifs,
- Que cette situation est inédite par son ampleur nationale,
- Que l'agriculture est le deuxième PIB de l'Hérault avec 809 millions d'euros, dont 80% provient de la viticulture,
- Que cette économie départementale concernant 7 547 chefs d'exploitation et plus de 15 400 emplois salariés,

- Qu'une large partie des terres agricole et arboricole et notamment les 84 900 hectares de vignobles subiront les conséquences du gel dans les proportions très importantes.

Au regard des multiples milliards du plan de relance consacré aux autres secteurs économiques et qui étaient nécessaires ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Le CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE au gouvernement la mise en place d'un véritable PLAN de SAUVETAGE de l'agriculture avec des règles adaptées s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité.

Ce vœu sera adressé à Monsieur le Préfet ainsi qu'au ministre de l'Agriculture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
Michel CARLIER		Noël CARBONNEL	Absent et représenté
Nicolas NOGUERA		Fabrice MARQUES	Absent et représenté
Monique BOUISSEREN		Fouad EL ZAOUK	
Michel ROUQUIER		Océane VALETTE	
Magali LAVERGNE		Didier VALETTE	
René CHALOT		Jacqueline ALLEGRE	
Christine MARTIN		Frédéric PAUMOND	
Georges LIS		Mireille GOUBERT	Absente et représentée
Claudine PRADE		Jean-Louis VALETTE	Absent, non représenté
Elizabeth VERGNETTES		Virginie RAGE	Absente, non représentée
Catherine CALARD		Carole MALIGE	
Corinne BRUN			